

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 5 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOVAZ Catherine, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cédric, PILLONEL Laurence, LEVA Héliène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – MOREAU Michel, BURGNIARD Sandra, GRANTCOLA Lorena, BOUTHORS Patrice

Procurations :

Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de M. MOREAU Michel
M. FAVRE Daniel a reçu procuration de Mme BURGNIARD Sandra
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme GRANTCOLA Lorena
M. HERAUD Stéphane a reçu procuration de M. BOUTHORS Patrice

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CAROBBIO

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 23	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

1.1.1. AVENANT 1 POUR LE LOT 10 - PROJET D'EXTENSION DE LA CRÈCHE MUNICIPALE ARC-EN-CIEL

Monsieur le Maire,

INFORME que les travaux de la Crèche Arc-en-ciel ont pour objectif de rénover les installations existantes, mais aussi de réaliser une extension permettant d'augmenter significativement la capacité d'accueil.

PRECISE qu'il convient d'établir un avenant pour le lot n°10 « Mobilier » dans le but de formaliser une plus-value de 469,00 € HT afin d'une part, de supprimer des éviers en doublon réalisés par le plombier (-1 281,00 €) et, d'autre part, de fournir et de poser un meuble de type Loxos 2 (+1 750,00 €).

AJOUTE que les éviers réalisés en doublon correspondent aux articles 10.2.1.8, 10.2.2.9 et 10.2.7.4 de la pièce financière, pour un montant de 427,00 € HT chacun. Également, le meuble de change précisé à l'article 10.3.1 de cette même pièce doit être réadapté aux besoins de la Crèche.

INDIQUE qu'il s'agit du premier avenant modifiant ce lot.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2025_102 du Conseil municipal du 07 novembre 2025 attribuant le marché de travaux de l'extension de la Crèche Arc-en-ciel,

Considérant que dans le cadre de cette opération de travaux, un avenant doit être établi pour le lot n°10 « Mobilier », notifié le 26 mars 2026 à l'entreprise PELLET JAMBAZ MENUISERIE,

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value de 469,00 € HT soit 562,80 € TTC, correspondant à des travaux modificatifs portant, d'une part, sur la suppression des éviers en doublon réalisés par le plombier (-1 281,00 €) et, d'autre part, sur la fourniture et la pose d'un meuble de type Loxos 2 (+1 750,00 €),

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

Considérant que le montant initial du lot n°10 s'élève à 52 312,00 € HT soit 62 774,40 € TTC et que le montant de la modification est une plus-value de 469,00 € HT soit 0,90% du montant initial du lot et soit 0,04% du montant total du marché,

Considérant que le nouveau montant total du marché avec cet avenant est fixé à 52 781,00 € HT, soit 63 337,20 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant 01 opérant les modifications précitées portant le nouveau montant du lot n°10 à 52 781,00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 11 JUIN 2026

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

11 JUIN 2026

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 5 juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER



Le secrétaire de séance – Michel CAROBBIO

